

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-seizième session**

Bangkok, 21 mai 2020

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de l'appareil de conférence de la Commission en application de la résolution 73/1**Examen de l'appareil de conférence de la Commission en application de la résolution 73/1****Note du secrétariat***Résumé*

Dans sa décision 75/17, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a créé un groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner plus avant les questions relatives à l'examen de son appareil de conférence. Elle a également prié ce groupe de travail de lui faire rapport sur ses conclusions et recommandations à sa soixante-seizième session.

La Commission souhaitera peut-être approuver le rapport du groupe de travail à composition non limitée figurant dans le présent document.

I. Introduction

1. À sa soixante-quinzième session, consciente qu'elle devait s'adapter face à l'évolution de la situation de développement dans la région de l'Asie et du Pacifique en surmontant les difficultés et en tirant parti des possibilités et qu'elle devait être à même de réaliser les objectifs définis conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner plus avant les questions relatives à l'examen de son appareil de conférence, comme prévu dans ses résolutions 71/1 et 73/1. Elle a demandé à ce groupe de travail de lui soumettre ses conclusions et recommandations à sa soixante-seizième session, sans préjudice de l'examen final de l'appareil de conférence qui sera mené à sa soixante-dix-huitième session, en 2022. La Commission a également prié la Secrétaire exécutive de prendre les dispositions voulues et de fournir les informations qui conviennent ou qui lui sont demandées afin d'appuyer les délibérations du groupe de travail à composition non limitée¹.

* ESCAP/76/L.1/Rev.1.

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2019, supplément n° 19 (E/2019/39-ESCAP/75/35), chap. I, sect. B, décision 75/17.

2. En outre, la Commission, dans sa résolution 75/2, a demandé au secrétariat de consulter les États membres sur la manière de renforcer le lien entre le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et le forum politique de haut niveau pour le développement durable. La proclamation de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/4, l'examen en cours de la structure et des modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau² et la réforme du système des Nations Unies pour le développement offrent une excellente occasion de réexaminer la structure et les aspects organisationnels du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et ses liens avec les diverses initiatives menées aux niveaux national et mondial.

3. Entre décembre 2019 et mars 2020, le secrétariat a organisé quatre séries de consultations avec les États membres pour débattre de l'examen de l'appareil de conférence de la Commission. M^{me} Samantha K. Jayasuriya, Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire et Représentante permanente de Sri Lanka auprès de la CESAP, a présidé le groupe de travail à composition non limitée, tandis que M. Paul Stephens, Ministre et Chef de mission adjoint et Représentant permanent de l'Australie auprès de la CESAP, en a assuré la vice-présidence.

4. Les consultations ont consisté en un échange interactif avec les États membres et d'autres parties prenantes, accompagné d'un exposé de M. Kaha Imnadze, Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, qui s'est exprimé en sa qualité de cofacilitateur de l'examen du forum politique de haut niveau pour le développement durable et du Conseil économique et social. M. Imnadze a expliqué que le processus n'en était qu'à sa première phase et qu'on entendait bien s'assurer qu'il reste inclusif et transparent et donner aux États membres de la CESAP la possibilité d'y prendre part en veillant à partager les contributions avec leurs missions permanentes à New York par l'intermédiaire des groupes régionaux. Il a indiqué qu'une bonne partie du document final devrait être prête d'ici à la fin juin. Il a ajouté que l'examen en cours n'aurait pas d'incidence sur le déroulement des examens nationaux volontaires de 2020 mais qu'il aurait en revanche des implications pour les exposés qui seraient présentés en 2021. Les États membres devaient également décider si la question de l'examen du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau devait faire l'objet d'une ou de deux résolutions.

5. Les consultations du groupe de travail à composition non limitée se sont tenues sur la base d'un document établi par le secrétariat et des résultats d'une enquête menée en janvier 2020 auprès des États membres et d'autres parties concernées. Cette enquête visait à faire le point sur la manière dont le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable avait rempli sa mission en tant que forum intergouvernemental annuel et inclusif et cadre d'échange régional susceptible d'aider les pays, en particulier ceux ayant des besoins particuliers, à mettre en œuvre le Programme 2030.

6. Ce document présente un résumé des débats établi par la présidence du groupe de travail.

² Voir résolution 70/299 de l'Assemblée générale.

II. Résumé des débats

A. Actualiser les questions à examiner par les comités subsidiaires de la Commission

7. Plusieurs membres du groupe de travail à composition non limitée ont indiqué qu'il serait opportun et judicieux, à la lumière de la proclamation de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, de revoir, et éventuellement d'actualiser, les questions que les comités sont appelés à examiner. Le groupe de travail a demandé au secrétariat de faire des suggestions préliminaires en ce qui concerne les questions que chacun des comités pourrait envisager de réactualiser, et dont le groupe de travail a débattu.

8. Le groupe de travail à composition non limitée a envisagé de charger chaque comité d'examiner quelles questions pourraient être réactualisées et de proposer, le cas échéant, des amendements en ce sens à la Commission. Étant donné que les comités se réunissent tous les deux ans, débiter un tel examen dès 2020 permettrait à tous les comités de discuter de ces questions avant l'examen final de l'appareil de conférence, prévu pour la soixante-dix-huitième session de la Commission, en 2022.

B. Faire concorder la périodicité des conférences ministérielles ad hoc avec celle des sessions des comités qui y sont associés ou convoquer des comités au niveau ministériel de façon ponctuelle pour assurer un engagement de haut niveau concernant les questions qu'ils traitent

9. Le groupe de travail à composition non limitée a examiné la proposition du secrétariat tendant à organiser tous les quatre ans les conférences et réunions ministérielles ad hoc, à savoir la Conférence ministérielle sur les transports, le Forum Asie-Pacifique de l'énergie et la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, afin de faire concorder les dates de leur tenue avec celles des sessions des comités. Actuellement, les conférences et les réunions de haut niveau se tiennent tous les cinq ans, tandis que les comités se réunissent tous les deux ans. Le changement proposé permettrait de tenir tous les quatre ans des conférences ministérielles à la place de sessions des comités qui leur sont associés.

10. Certains membres ont exprimé leur soutien à cette proposition, tandis que d'autres ont noté que le cycle quinquennal des conférences ministérielles était calé sur l'horizon temporel de la plupart des plans élaborés par les gouvernements. Il a été proposé au groupe de travail à composition non limitée de faire concorder la fréquence des conférences ministérielles ad hoc au cas par cas, au fur et à mesure qu'elles sont convoquées.

C. Renforcer les liens entre le suivi et l'examen du Programme 2030 aux niveaux national, régional et mondial

11. Les États membres ont réfléchi à la valeur ajoutée du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable en tant que tribune régionale permettant aux pays de se préparer à participer au forum politique de haut niveau, notamment en ce qui concerne les examens nationaux volontaires.

12. Au sujet des résultats du Forum, les États membres estimaient qu'il était essentiel de comprendre comment les résultats accomplis au niveau régional pouvaient influencer les débats tenus dans le cadre du forum politique de haut niveau. Ils ont demandé au secrétariat de fournir des informations sur les autres forums régionaux consacrés au développement durable et sur la structure des documents finals auxquels aboutissent leurs travaux. Les États membres se sont également penchés sur le mandat du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, sans préjudice du processus d'examen du forum politique de haut niveau et des autres éléments de la résolution pertinente.

13. Dans l'ensemble, les États membres étaient favorables au réexamen du mandat du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, énoncé dans la résolution 73/1 de la Commission, afin de tenir compte des besoins mis en évidence par les résultats de l'examen du forum politique de haut niveau, d'améliorer sa coordination – tant verticale qu'horizontale – et de renforcer le lien entre les échelons régionaux et mondiaux en matière de suivi et d'examen, sans néanmoins accroître la charge de travail des pays liée à l'établissement de rapports.

1. Examens nationaux volontaires

14. Les États membres ont indiqué que le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable apportait une valeur ajoutée en ce sens qu'il constituait un espace propice à des échanges approfondis sur les examens nationaux volontaires individuels ainsi que sur les défis communs.

15. Plusieurs États membres ont indiqué que le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable pourrait servir aux États à présenter, à titre volontaire et sans viser à établir un mécanisme parallèle de communication de rapports, les projets de rapport qu'ils comptaient présenter au titre des examens nationaux volontaires, projets qui seraient examinés soit en plénière, soit lors d'une réunion parallèle spéciale. On pourrait également ménager un cadre d'échange permettant aux pays de soumettre lesdits projets à un examen critique par leurs pairs.

2. Contributions du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable au forum politique de haut niveau

16. Pour que les contributions régionales servent à mieux évaluer les progrès et à prendre de meilleures décisions au niveau mondial, les États membres étaient favorables à ce qu'un débat soit régulièrement organisé dans le cadre du forum politique de haut niveau afin d'examiner les résultats des travaux des forums régionaux pour le développement durable. Les États membres ont indiqué que cela devait impérativement se faire en concertation avec le Bureau du Conseil économique et social.

17. En outre, ayant réfléchi à la présentation des documents finals du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, les États membres ont conclu que l'accent devrait être mis sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 et qu'il convenait de s'inspirer de la présentation des documents des autres forums régionaux consacrés au développement durable. Il a été noté que le Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable avait adopté, lors de ses première, deuxième et troisième sessions, des documents finals comportant des recommandations spécifiques convenues au niveau intergouvernemental³. De même, le Forum régional africain pour le développement durable avait adopté en 2019 la

³ Voir E/HLPF/2017/1/Add.3, E/HLPF/2018/2/Add.3 et E/HLPF/2019/3/Add.5.

Déclaration de Marrakech sur le développement durable en Afrique⁴ et, en 2020, la Déclaration de Victoria Falls sur la Décennie d'action et de réalisation des Nations Unies pour le développement durable en Afrique⁵. Les messages clefs de ces forums avaient été transmis au forum politique de haut niveau. Actuellement, comme le prévoit son mandat, le document final du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable se présente sous la forme d'un rapport auquel est annexé un résumé du (de la) la Président(e). Plusieurs États membres ont soutenu la proposition visant à étoffer le document final du Forum de telle sorte qu'il contribue à la décennie d'action, en formulant, pour autant qu'il y ait convergence d'opinions, des messages clefs n'ayant pas fait l'objet de négociations, lesquels pourraient être communiqués au forum politique de haut niveau par l'intermédiaire de la Commission avant d'être repris dans la déclaration ministérielle du forum politique de haut niveau.

3. Coopération régionale et la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique

18. Les États membres ont rappelé que la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique était un document évolutif et que les domaines de coopération régionale prioritaires qui y étaient visés étaient susceptibles d'être réexaminés et réactualisés.

19. Par ailleurs, les participant(e)s ont indiqué que, pour que la Feuille de route reste pertinente, il fallait établir un lien entre la présentation de rapports sur sa mise en œuvre et les tâches fonctionnelles du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional, ce qui poserait ainsi les bases d'un mécanisme d'établissement de rapports à l'échelle du système.

20. Certain(e)s représentant(e)s d'États membres estimaient qu'il était prématuré de réviser la Feuille de route, proposant à la place de réévaluer la pertinence des cinq domaines de coopération prioritaires afin de s'assurer qu'ils restent d'actualité par rapport aux difficultés rencontrées et aux progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région.

III. Conclusion

21. Le groupe de travail à composition non limitée a pu réaliser des progrès satisfaisants en permettant aux États membres de partager leurs points de vue et leurs perspectives sur l'examen de l'appareil de conférence de la Commission, en particulier en ce qui concerne le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable. Cela dit, du fait de la situation exceptionnelle liée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des perturbations sans précédent qu'elle a provoquées, le groupe de travail n'a pas été en mesure de débattre de manière approfondie et de parvenir à un consensus clair sur des recommandations précises.

22. En outre, malgré un début de convergence de vues en ce qui concerne les recommandations relatives au renforcement des liens entre le suivi et l'examen du Programme 2030 aux niveaux national, régional et mondial, il faudra attendre que soit achevé l'examen du forum politique de haut niveau pour avancer des recommandations concrètes concernant la structure du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable.

⁴ Voir E/HLPF/2019/3/Add.4.

⁵ ECA/RFSD/2020/16, annexe.

23. Par conséquent, la réflexion sur l'examen de l'appareil de conférence de la Commission devrait se poursuivre plus avant dans le cadre de l'examen final de la Commission à sa soixante-dix-huitième session, en 2022, tandis que d'autres discussions sur le renforcement des liens entre le suivi et l'examen du Programme 2030 aux niveaux national, régional et mondial devraient se tenir avant et pendant le huitième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, prévu en 2021.
